

SÉANCE DU
CONSEIL
5 MARS
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le cinquième jour de mars deux mille dix-huit, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
4. Serments – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
5. Période de questions
6. Règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21 – adoption
7. Travaux de voirie – Réfection du 11^e Rang, 10^e Rang et rang Houde
8. Entretien des terrains municipaux
9. Mésententes concernant les clôtures et fossés mitoyens – Personne désignée
10. Désignation du fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme
11. Ville de Farnham – Entente d'entretien de voies publiques
12. Coordonnatrice et coordonnatrice adjointe des mesures d'urgences
13. Adoption du rapport annuel 2017 / An 1 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
14. Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (10 000\$ sur 3 ans)
15. Renouvellement assurance – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
16. Renouvellement de la mise à jour du logiciel Qi-Paie
17. Appui à la Municipalité de Pike River – Demande d'hébergement à proximité de leurs résidences pour les personnes en perte d'autonomie et demandant des soins particuliers

18. Comptes payés et à payer
19. Correspondance
20. Correspondance du maire
21. Divers :
22. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-03-3653

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

2018-03-3654

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ANNOTATION

Les élus municipaux déclarent sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions de maire ou de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Sabine et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

2018-03-3655

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-01-401

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ
ZONAGE, AFIN D'AUGMENTER LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION
MAXIMALE POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL À DES FINS INDUSTRIELLES
DANS LA ZONE II-21**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 8 janvier 2017 par Vicky Poulin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty

APPUYÉ PAR Vicky Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2018-01-401 sans modification

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 2018-01-401, modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'augmenter la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles dans la zone I1-21.
2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 2 : DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

3. L'annexe B intitulé « grilles des usages et normes » est modifié de la manière suivante :

« Pour la zone I1-21, la superficie d'implantation maximale pour un bâtiment principal à des fins industrielles est modifiée afin que se soit dorénavant 6 800 mètres carrés. »

PARTIE 3 : DISPOSITIONS FINALES

4. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
5. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 5^e jour de mars 2018.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

TRAVAUX DE VOIRIE- RÉFECTION DU 11^E RANG, 10^E RANG ET RANG HOUDE

2018-03-3656

ATTENDU QUE dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018 et suite à la demande de programmation déposée au ministère, pour une partie des travaux faisant parties de l'appel d'offres à venir;

IL PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres public pour la réfection du 11^e Rang, 10^e Rang et rang Houde ;

Que l'appel d'offres public soit fait via le site du SÉAO ;

Que Chantal St-Germain, directrice générale soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

2018-03-3660

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour l'entretien des terrains municipaux pour une période d'un an.

ADOPTÉE

**MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES ET FOSSÉS MITOYENS –
PERSONNE DÉSIGNÉE**

2018-03-3658

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

Que madame Claudel Taillon-Boulianne soit la personne désignée pour régler les mésestentes concernant les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts (en vertu de l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales).

Que la compétence de la personne désignée s'applique à toutes les zones.

Que la rémunération de la personne désignée est le tarif prévu à la convention signée entre la municipalité et la firme Gestim inc. dans l'item autre. Les frais de photocopies, de recherche, de kilométrage, de services professionnels et tout autre frais reliés au dossier qui sont facturés doivent être remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE

**DÉSIGNATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ POUR L'APPLICATION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2018-03-3659

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU :

Que madame Claudel Taillon-Boulianne soit nommée à titre d'inspectrice en bâtiment et inspectrice municipale. Messieurs Jean Vasseur et Julien Dulude sont nommés inspecteur adjoint.

Ils ont à charge l'application des règlements suivants :

- o Règlement de zonage;
- o Règlement sur le lotissement;
- o Règlement sur la construction;
- o Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats;
- o Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;
- o Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures;
- o Règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- o Règlement concernant d'autres nuisances;
- o Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- o Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

VILLE DE FARNHAM – ENTENTE D'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES

2018-03-3657

CONSIDÉRANT QUE les chemins du Golf, Audette et Jetté sont mitoyens aux territoires de Farnham et Sainte-Sabine ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU

Que le conseil approuve l'entente d'entretien des chemins du Golf, Audette et Jetté à intervenir avec la Ville de Farnham.

Que le maire, monsieur Laurent Phoenix, et la directrice générale, madame Chantal St-Germain, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sabine tous les documents relatifs à ladite entente.

ADOPTÉE

COORDONNATRICE ET COORDONNATRICE ADJOINTE DES MESURES D'URGENCES

2018-03-3661

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

Que madame Chantal St-Germain soit nommée coordonnatrice des mesures d'urgences et que madame Karina Hachey soit nommée coordonnatrice adjointe.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 / AN 1 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2018-03-3662

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel à été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que le rapport annuel 2017 / An 1 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la ville de Farnham;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Sabine a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017 / An 1;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Sainte-Sabine adopte le rapport d'activités annuel 2017 / An 1 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

**AIDE FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (10 000\$ SUR 3 ANS)**

2018-03-3663

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang Houde pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le Rang Houde dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérificateur a été constitué.

ADOPTÉE

**RENOUVELLEMENT ASSURANCE - MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (MMQ)**

2018-03-3664

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Que le montant de 20 064\$ soit autorisé pour le renouvellement des assurances pour l'année 2018.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DE LA MISE À JOUR DU LOGICIEL QI-PAIE

2018-03-3665

PROPOSÉ PAR Vicky Poulin
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU :

De renouveler la mise à jour annuelle du logiciel Qi-Paie. Le coût est de 299\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER – DEMANDE D'HÉBERGEMENT À
PROXIMITÉ DE LEURS RÉSIDENCES POUR LES PERSONNES EN PERTE
D'AUTONOMIE ET DEMANDANT DES SOINS PARTICULIERS**

2018-03-3666

CONSIDÉRANT que la population de Pike River est une population vieillissante ;

CONSIDÉRANT que Pike River fait partie du regroupement de la MADA (Municipalité amis des aînés) ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Pike River ont droit au même service de soins de longue durée, à proximité, comme tout autre citoyen de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens ont besoin d'un service d'hébergement à proximité de leur résidence et ce sont faits diriger vers St-Hyacinthe, qui se trouve à plus d'une heure pour s'y rendre ;

CONSIDÉRANT que ces mêmes citoyens ont dû demander de rencontrer personnellement notre député Pierre Paradis afin d'obtenir une dérogation pour avoir le droit à un hébergement à Cowansville, qui est à une distance de 40 km pour s'y rendre ;

CONSIDÉRANT que les conjoints ou conjointes des hébergés sont souvent eux aussi des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU

D'appuyer la municipalité de Pike River par le biais de cette résolution afin de trouver une solution pour permettre aux résidents de Pike River nécessitant un hébergement, et d'obtenir ce service à proximité.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi, au député Pierre Paradis, au Ministre de la Santé M. Gaétan Barrette et au CIUSS pour leur faire part de cette problématique qui touche plusieurs municipalités.

ADOPTÉE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-03-3667

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
ECOLE JEAN-JACQUES BERTRAND	9408	500.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9409	160.00
POSTE CANADA FARNHAM	9412	488.64
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9413	160.00
REMBOURSEMENT DE TAXES	9417	1 521.56

BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9418	134.65
BRICAULT SONIA	9419	85.34
COMITE PRO-PISTE GRANBY-FARNHAM	9420	59.81
CROIX ROUGE - DIVISION DU QUÉBEC	9421	187.36
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	9422	78.76
F. CHOQUETTE ET FILS	9423	419.50
GESTIM INC.	9424	1 605.52
KALITEC SIGNALISATION	9425	2 575.24
GROUPE ENVIRONEX	9426	13.80
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	9427	20 531.25
LIBRAIRIE MODERNE	9428	382.76
MRC BROME MISSISQUOI	9429	37 518.50
9166-2452 QUÉBEC INC. (NOPAC INC.)	9430	4 141.43
OUTILLAGE RIOUX	9431	192.01
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9432	608.60
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	9433	1 241.69
QI PAIE INC.	9434	343.78
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	9435	8 105.74
REGIE INTERMUNICIPALE	9436	2 246.15
TETRA TECH QI INC.	9437	1 207.24
TETRA TECH QI INC.	9438	6 898.50
VERVILLE,JEAN	9439	1 050.00
VILLE DE COWANSVILLE	9440	415.64
VILLE DE FARNHAM	9441	85 087.00
SALAIRES	9410, 9411	1 983.79
SALAIRES	9144 À 9416	2 355.67
	34 CHÈQUES	182 299.93

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
ANNULÉ	572	ANNULÉ
SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE QUEBEC	581	571.32
BELL MOBILITE INC	585	19.50
BELL MOBILITE INC	586	6.44
GROUPE AST (1993) INC.	587	48.41
VIDÉOTRON	588	218.77
LA CAPITALE	589	540.12
GROUPE ULTIMA INC.	590	20 064.00
HYDRO QUEBEC	591	672.96
HYDRO QUEBEC	592	441.02
RONA LÉVESQUE	593	20.18
BUROPRO CITATION	594	56.00
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	595	892.72
ANNULÉ	596	ANNULÉ
AGENCE DU REVENU DU CANADA	597	552.56
	15 PRÉLÈVEMENTS	24 104.00
	GRAND TOTAL	206 403.93

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

ÉVÈNEMENT FARNHAM S'ACTIVE

2018-03-3668

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham organise un événement sportif le 26 mai 2018 où des parcours de vélo (25 et 50 km) sont prévus ;

CONSIDÉRANT que le tracé des parcours prévoit passer sur les routes situées sur le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord avec cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU

D'autoriser que les routes situées sur notre territoire soient utilisées pour cet événement.

ADOPTÉE

CONTRIBUTION POUR LE 50^E DE LA FONDATION DU CLUB FADOQ DE FARNHAM

2018-03-3669

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU :

Qu'une contribution au montant de 100\$ soit remise au club FADOQ de Farnham pour leur 50^e anniversaire.

ADOPTÉE

INVITATION AU 6^E GALA DES AGRISTARS DE LA FÉDÉRATION UPA MONTÉRÉGIE

2018-03-3670

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté
ET RÉSOLU :

D'autoriser madame Thérèse Ménard Monty à représenter la municipalité lors du 6^e gala des Agristars de la fédération UPA Montérégie. Le coût est de 70\$ par billet.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-3671

PROPOSÉE PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h36.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
Maire

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».